

## "Le mépris de notre travail quotidien est le plus difficile à supporter"

LEMONDE.FR | 07.02.11 | 19h27 • Mis à jour le 08.02.11 | 08h54



**A** la suite des déclarations du chef de l'Etat sur l'affaire Laëtitia, les magistrats ont exprimé leur colère en décidant vendredi de suspendre les audiences jusqu'au 10 février. Entre manque de moyens, pénurie de personnel et sentiment d'être méprisé, des juges témoignent, sur *Le Monde.fr*, de leur stress, de leur frustration et de leur découragement, que leur passion pour leur métier ne suffit plus à compenser.

- **"Un travail en flux tendu permanent"**, par Marie-Odile F.

Quelques exemples récents d'une dégradation de notre travail : des permanences en tant que juge des libertés et de la détention le dimanche et les jours fériés, des permanences de surveillance électorale (payées 30 euros la journée), une absence totale de reconnaissance du travail accompli (la "prime au mérite" est une vaste plaisanterie), 3 900 dossiers de tutelle de mineurs transférés au juge des affaires familiales sans transfert d'un seul poste de greffier pour les traiter, des contentieux de masse en augmentation (surendettement, expulsions, divorces...), des justiciables qui dénoncent la lenteur et le coût de la justice alors que l'immense majorité des renvois est le fait des avocats, un travail en flux tendu permanent qui fait que la moindre absence d'un juge ou greffier rend la situation explosive.

Il faut ajouter à cela l'absence d'experts rapides et de qualité (plus personne ne veut travailler pour une justice qui paie mal), des locaux mal adaptés (problèmes d'ascenseurs, de prises d'ordinateur...), des audiences pénales surchargées de dossiers mal ficelés car l'essentiel pour les parquets est de faire du chiffre en pratiquant la tolérance zéro et d'accuser ensuite les juges d'être trop laxistes parce qu'ils relâchent des prévenus dont la culpabilité est "douteuse". Enfin, il faut compter avec l'absence de cohérence dans les politiques, entre la protection des droits de la défense et la nécessité de désigner un coupable.

- **"J'ai dû prendre une retraite anticipée"**, par Gildas Q.

Ancien juge d'instruction, c'est le stress au travail qui m'a conduit à une usure telle que j'ai dû, pour sauver ma peau, prendre une retraite anticipée. Je m'en suis ouvert au médecin du travail qui a su m'écouter, m'aider et éviter le pire. Ma hiérarchie est restée muette et inactive. Or on sait que la loi oblige un chef d'entreprise à garantir la sécurité physique et psychique de ses salariés. Les causes de ce stress étaient multiples : un nombre de dossiers excessif

(plus de 70 au moins par juge d'instruction, et tous très lourds, évidemment) et une insuffisance criante de moyens – ma greffière, enceinte, n'a pas été remplacée et je devais, au coup par coup, mendier l'aide d'un greffier auprès de collègues pour faire une audition.

Et surtout, j'ai dû faire face à la pression insupportable de la hiérarchie : contrôles répétés de la cour d'appel, injonction de sortir les dossiers rapidement, quitte à bâcler ("*ne creusez pas tant*"), refus d'entendre mes demandes et d'écouter, tout simplement, mon désarroi. Alors, quand c'est le sommet de l'Etat lui-même qui se montre autiste et méprisant, comment s'étonner que les magistrats s'indignent ?

- **"Je pense en permanence aux conséquences de mes décisions"**, par Guillaume S. C.

Jeune magistrat, avec une expérience professionnelle antérieure, j'exerce dans une grande juridiction de la région parisienne, particulièrement exposée aux violences, à la criminalité organisée et à la délinquance financière. Je ressens une réelle amertume et un découragement profond à l'évocation des propos du chef de l'Etat selon lesquels des magistrats et fonctionnaires de police auraient "*couvert et laissé faire*" un acte criminel.

Dirigeant autour de 3 000 enquêtes par an, dans le dédale et les tours de procès-verbaux qui s'amoncellent dans mon bureau, je pense en permanence aux conséquences de mes décisions sur le sort des victimes auxquelles j'ai toujours été sensible et qui sont la raison de mon engagement. Fermement attaché au respect de leurs droits, pour lesquels je me bats quotidiennement comme l'ensemble de mes collègues, j'accepte régulièrement des permanences éprouvantes et des audiences nocturnes. Je ne peux donc accepter que la justice soit tenue pour responsable d'un acte criminel, même indirectement.

Les discours répétés du chef de l'Etat, une rhétorique de la haine, outre qu'ils constituent une violation grave de ses devoirs constitutionnels, ont pour seul objectif de séparer les magistrats du peuple français pour lequel justice est rendue.

- **"Huit minutes par dossier"**, par Michaël H.

Je prépare mon audience de mercredi devant le tribunal correctionnel. Elle commence à 9 heures. Trente-trois dossiers sont inscrits au rôle. Combien de temps consacrer à chaque affaire pour donner l'impression au justiciable d'examiner scrupuleusement sa procédure ? Pour que chaque victime puisse exprimer et chiffrer son préjudice ? Pour que chaque prévenu puisse s'expliquer convenablement et complètement, malgré l'émotion ou la peur qui vont lui nouer la gorge ? Idéalement, il me faudrait vingt bonnes minutes pour chaque dossier. Multiplié par 33, j'arrive à 11 heures d'audience ! Impossible à caser dans une matinée. La salle d'audience doit en plus être libérée à 13 h 30 pour l'audience de l'après-midi : le tribunal tourne à plein régime pour résorber le stock d'affaires en attente.

Et je culpabilise de laisser quiconque attendre de longues heures que son affaire soit appelée. Il faudra donc réduire le temps imparti à chaque affaire. J'ai quatre heures trente à consacrer à 33 dossiers, c'est-à-dire huit minutes par affaire ! Peu importe que ma décision soit opportune, équitable et juridique. Elle sera nécessairement perçue comme injuste. La victime et l'auteur repartiront avec l'impression que leur juge ne les a ni écoutés ni entendus. Et moi je les regarderai partir avec la même amertume. Le manque de moyens de la justice, ça peut être aussi simple et dramatique que cela. La pire des injustices, cependant, serait de m'en tenir pour responsable.

- **"On fait de notre mieux avec les moyens que l'on nous donne"**, par Fabienne P.

Je suis magistrat et je n'ai pas encore honte de l'avouer. Je m'occupe de 800 dossiers de tutelles de mineures, du surendettement, du civil, des comparutions immédiates et du conseil des prud'hommes. Chaque mois, je dois rendre de plus en plus de jugements avec la pression des statistiques et celle, légitime, des justiciables. Faute de moyens, j'ai diminué le nombre des audiences, car je n'y arrive plus, et pourtant je travaille soir et week-end. Résultat, les dossiers de surendettement, entres autres, s'entassent et les gens attendent. Si l'on ne nous croit pas sur le manque de moyens, il faut au moins croire la Commission européenne, qui a classé la France 37<sup>e</sup> sur 43 pour le budget annuel de la justice, après l'Arménie et l'Azerbaïdjan !

Nous en avons assez d'être taxés d'irresponsables, alors qu'on fait de notre mieux avec les moyens qu'on nous donne. On ne nous dit rien sur le nombre de peines non exécutées (100 000), faute de moyens. Ni sur cette loi de 2009 qui permet de ne pas emprisonner des personnes pourtant condamnées à deux ans ferme ou qui accorde des réductions de peine automatiques. Nous sommes confrontés chaque jour aux difficultés de nos concitoyens (maladie, chômage, décès, endettement, violence). Comment peut-on exercer ce métier, rentrer à la maison avec des images souvent difficiles en tête et accepter, en plus, d'être traités d'irresponsables et de complices de crimes ?

- **"Le mépris de notre travail quotidien est le plus difficile à supporter"**, par Stéphanie A.

J'ai toujours voulu être magistrat, c'était une vocation. J'exerce mon métier depuis quelques années seulement et pourtant, aujourd'hui, je m'interroge réellement. J'envisage de plus en plus une reconversion. Pourtant j'adore ce que je fais. Pour mon premier poste, j'ai été envoyée dans une juridiction sinistrée et difficile de la région parisienne. Je me suis dit que c'était normal parce que je débute. Je ne compte pas mes heures ni ma motivation. Je traite des dizaines de procédures par jour, j'ai trois audiences par semaine qui se terminent rarement avant 21 heures (dans les bons jours, sinon c'est plutôt 23 heures), nous jugeons souvent 40 dossiers, lorsque je suis de permanence téléphonique je traite en moyenne 50 gardes à vue par jour (et autant de décisions qui engagent ma responsabilité si j'ai fait le mauvais choix).

Mais pour moi l'essentiel est que la justice soit rendue, que les victimes soient entendues, que les décisions soient prises. Je suis même heureuse de venir travailler le week-end ou pendant mes vacances car je sais que de l'autre côté quelqu'un attend ma décision. Sauf qu'aujourd'hui, je suis découragée. Certes les conditions de travail y sont pour beaucoup, mais c'est surtout l'image que les justiciables et les politiques ont des magistrats qui me pèse le plus. Le mépris de notre travail quotidien est le plus difficile à supporter.

- **"Si nous avions eu les moyens"**, par Dominique M.

Voici un exemple tiré de l'audience pénale de répression des violences conjugales que je tiens dans un tribunal de la région parisienne. Madame M. s'est fait frapper – comme souvent – par son mari qui était ivre. Au tribunal, cette dame me dit : *"Ne l'envoyez pas en prison, je veux seulement qu'il se fasse soigner : à jeun, c'est le meilleur des hommes."* Je prononce donc un sursis assorti d'une mise à l'épreuve et d'une obligation de soins. Je lui remets une convocation devant le juge d'application des peines qui le recevra dans les quinze jours. Mais il ne sera pris en charge par le service de probation, débordé, que dans un an.

Nous avons revu cette homme quatre mois plus tard, pour un nouvel accès de violences alcooliques. Vu les faits, la prison s'imposait cette fois, avec son cortège de corollaires, notamment la perte d'emploi. Nous l'aurions évitée si nous avions eu les moyens d'obliger cet homme à se soigner dans un délai raisonnable.

- **"Aujourd'hui 7 février, je n'ai pas de chauffage dans mon bureau"**, par Viviane B.

Je suis substitut du procureur depuis plus de six ans. Je traite plus de 40 nouvelles plaintes par jour, je vais à deux ou trois audiences de vingt dossiers chacune par semaine, je fais la synthèse de cinq dossiers d'instruction par mois et j'assure des permanences la nuit (46 euros) et le week-end (40 euros par jour) au tribunal pour gérer les enquêtes pénales. Je n'ai pas de logement de fonction, pas de voiture de fonction, pas de secrétaire et je prends les transports en commun en sortant des audiences avec les personnes qui viennent d'être condamnées. Aujourd'hui 7 février, je n'ai pas de chauffage dans mon bureau, il n'y a pas assez de papier pour imprimer tous les dossiers, et les archives s'entassent, bloquant le passage dans les couloirs.

Chaque jour, je dois dire aux policiers de cesser leurs enquêtes pour vol de téléphones portables car je n'ai pas le budget nécessaire pour payer les opérateurs téléphoniques. Je dois faire le tri chaque jour entre les dossiers pour lesquels j'accorde les analyses ADN, très coûteuses, et ceux pour lesquels je dois les refuser car la probabilité de réussite de l'enquête, au vu de son coût, me paraît trop faible. Est-ce ma faute si je ne peux pas travailler correctement ? Je suis un magistrat garant des libertés individuelles qui essaie de faire son travail au mieux, mais je ne pourrai jamais garantir qu'il n'y aura pas récidive. Je ne suis pas un super-héros avec des super-pouvoirs qui peut empêcher les méchants de faire du mal...

- **"Des centaines de jugements ne sont même pas dactylographiés, faute de personnel"**, par Yves M.

A Mayotte, nous avons sept magistrats du siège au tribunal, dont un pour l'état civil, pour un volume d'affaires en pleine explosion du fait de la départementalisation. Le poste de juge d'application des peines est vacant depuis quatre ans et ne sera pourvu qu'en septembre. La maison d'arrêt de Majicavo connaît en permanence un taux d'occupation entre 200 et 300 %. Faute de place, le parquet a dû renoncer à une politique de comparution immédiate systématique des passeurs d'embarcations clandestines : il n'y avait même plus l'espace pour mettre un matelas par terre en cellule.

Des centaines de jugements ne sont même pas dactylographiés, faute de personnel. Plusieurs milliers de mineurs isolés sans moyen conséquent pour leur prise en charge. Aux affaires familiales, en 2010, 912 nouveaux dossiers ont été enregistrés – ce qui ne signifie pas traités –, et 839 sont en attente de saisie informatique. Le délai moyen

de traitement des dossiers varie d'un an pour les requêtes en divorce, conflit d'autorité parentale, etc., à trois ans pour les requêtes en délégation d'autorité parentale. Voilà pour la politique du chiffre et la culture du résultat. Il faut chaque jour gérer la pénurie pour pallier l'incurie de l'Etat.

## Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact |

**Journal** d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'**actualité**. Découvrez chaque jour toute l'**info** en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.